



RENTRÉE 2012



FORMATION DE MONITEUR EDUCATEUR

REGLEMENT D'ADMISSION

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Sont dispensés des épreuves écrites les candidats titulaires d'un :

- Baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence,
- Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale,
- BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale,
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile,
- Diplôme d'Etat d'assistant familial
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique.

Dans ce cas, joindre la photocopie du diplôme obtenu au bordereau d'inscription de l'épreuve écrite que vous téléchargerez dans votre espace personnel.

Les candidats n'ayant aucun des diplômes cités ci-dessus doivent obligatoirement passer les épreuves écrites.

AVERTISSEMENT

Tous renseignements fournis et non justifiés ou erronés, rendront nuls l'inscription du candidat et les résultats obtenus. **AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE DEMANDE.**

INSCRIPTIONS

Les candidats devront obligatoirement procéder à leur inscription sur notre site Internet : www.fondation-itsrs.org. Lors de cette inscription ils créeront leur espace personnel dans lequel ils iront de manière systématique chercher toutes les informations concernant :

- les bordereaux de paiement des épreuves,
- les convocations
- les résultats à l'épreuve d'admissibilité.

Seuls les résultats de l'épreuve d'admission seront adressés par courrier.

Un mail sera adressé systématiquement pour indiquer qu'un nouveau document est disponible et téléchargeable dans l'espace personnel.

DEROULEMENT DES EPREUVES D'ADMISSION

1. EPREUVE D'ADMISSIBILITE

- INSCRIPTION A L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Les candidats devront télécharger, imprimer, et compléter le bordereau de paiement disponible dans leur espace personnel en ligne. Ce bordereau devra être adressé au service des admissions concerné accompagné du règlement du montant de l'épreuve écrite et des pièces demandées (cf. liste des pièces à fournir), pour finaliser leur inscription.

Les candidats dispensés de cette épreuve feront parvenir une photocopie du diplôme leur permettant de ne pas la passer.

- DESISTEMENT AUX EPREUVES

Les candidats qui se désistent à l'épreuve d'admissibilité ou d'admission doivent le faire par courrier recommandé avec accusé de réception ; ce courrier doit être expédié au plus tard 5 jours avant la date des épreuves. Dans ce cas la somme de 40 € leur sera remboursée. Dans le cas contraire il ne sera procédé à aucun remboursement.

- L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE : COUT 95 €-

Une convocation sera disponible dans l'espace personnel en ligne de notre site Internet, précisant la date et le lieu de l'épreuve écrite.

Elle se décompose comme suit :

- ✓ Une réunion d'information.
- ✓ Une épreuve écrite de 3 heures : résumé, mots clés et commentaire de texte.

L'épreuve écrite, notée sur 20, a pour but, entre autre, de vérifier les capacités de raisonnement, d'analyse, de synthèse du/de la candidat(e) ;

Les résultats de cette épreuve seront communiqués **dans l'espace personnel de chaque candidat sur notre site Internet**. Ceux ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve d'admissibilité seront invités à s'inscrire à l'épreuve orale d'admission, dans leur espace personnel.

Les candidats qui n'ont pas obtenu la moyenne à l'épreuve d'admissibilité ne pourront pas poursuivre la procédure d'admission.

Les candidats ayant passé l'épreuve d'admissibilité sur un de nos sites (Montrouge ou Neuilly-sur-Marne) doivent obligatoirement passer l'épreuve d'admission sur le même site.

2. EPREUVE D'ADMISSION

- INSCRIPTION A L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les candidats devront télécharger, imprimer, et compléter le bordereau de paiement disponible dans leur espace personnel. Ce bordereau devra être adressé au service des admissions concerné accompagné de votre règlement de 100 €, correspondant au montant de l'épreuve orale.

- L'EPREUVE D'ADMISSION : COUT 100 €

Elle se déroule sur le site choisi pour effectuer la formation et se compose de 2 entretiens individuels, chacun noté sur 20.

- ✓ Un avec un professionnel éducateur spécialisé en exercice depuis au moins 5 ans.
- ✓ Un avec un psychologue.

Pour pouvoir passer l'épreuve, les candidats doivent impérativement venir avec toutes les pièces demandées (cf. liste des pièces à fournir).

L'épreuve orale a pour but d'apprécier l'aptitude à suivre la formation de moniteur éducateur et à bénéficier du projet pédagogique de l'école.

Les candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve orale sont déclarés reçus.

LE CLASSEMENT : ADMIS OU ADMISSIBLE

La position des candidats sur la liste d'aptitude est déterminée par rapport à la note obtenue à l'épreuve d'admission. Les ex aequo sont classés en fonction de la note attribuée lors de l'entretien avec le professionnel.

Les candidats sont donc admis ou admissibles selon leur position dans le classement et au regard du nombre de places de l'effectif subventionné autorisé.

L'admission n'est valide que pour la rentrée de **septembre 2012**.

Les candidats qui ne peuvent entrer en formation cette année ne gardent pas le bénéfice de l'admission pour l'année suivante. Ils doivent s'inscrire et passer à nouveau les épreuves d'admission.

- LA COMMISSION D'ADMISSION

Elle est composée :

- ✓ du directeur de l'établissement de formation ou de son représentant,
- ✓ du directeur des études, responsable des admissions,
- ✓ du responsable de la formation,
- ✓ d'un éducateur spécialisé en exercice depuis au moins 5 ans

Les décisions prises par la commission d'admission sont définitives.

Les candidats sont informés **PAR COURRIER** de la décision finale.

A LIRE ATTENTIVEMENT

- ☞ Vous ne pouvez participer qu'à une seule série d'épreuve écrite par rentrée scolaire.
- ☞ Si vous souhaitez passer de la formation en voie directe à la formation en situation d'emploi, ou le contraire, vous devez en faire la demande par courrier, en recommandé avec accusé de réception, et, au plus tard, avant la date de l'oral.

RÉSULTATS ET ENTREE EN FORMATION

- FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR LA REGION ILE-DE-FRANCE

La Région Ile-de-France finance exclusivement les formations des étudiants sans employeur.

Les personnes en congés sabbatiques, en disponibilité ou en détachement sont liées à un employeur ; elles ne peuvent pas s'inscrire en voie directe et doivent donc s'inscrire en financement extérieur.

Un résultat positif aux épreuves d'admission n'entraîne pas automatiquement l'entrée en formation, qui elle, suppose un financement. Celui-ci est accordé pour un nombre déterminé d'étudiants, soit :

Montrouge	Neuilly-sur-Marne.	TOTAL
20	20	40

Seuls les frais d'inscription et de scolarité sont à leur charge selon la répartition ci-dessous :

- ▶ Pour l'IRTS ILE-DE-FRANCE MONTROUGE – NEUILLY-SUR-MARNE.... 530,00 € (tarif 2011)
- ▶ Pour la sécurité sociale :..... 200,00 € * (tarif 2010)

- FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR LES EMPLOYEURS

Ce financement concerne des candidats salariés ou bénéficiant d'un congé individuel de formation.

Le coût de la formation est de **11 523,50 €*** pour les 2 années de formation, soit 950 heures x **12,13 €** de l'heure ; frais d'inscription et de scolarité de l'IRTS ILE-DE-FRANCE MONTROUGE – NEUILLY-SUR-MARNE inclus.

Ainsi cette formation est donc financée par l'employeur ou l'organisme auprès duquel la demande du congé individuel de formation a été faite.

DESISTEMENT A L'ENTREE EN FORMATION

Après avoir confirmé leur inscription, les candidats qui se désisteraient devront le faire par courrier en recommandé avec accusé de réception expédié au plus tard 5 jours après la réunion de prérentrée qui a lieu en général au mois de juin. Dans ce cas 50% des frais d'inscription et de scolarité de l'IRTS ILE-DE-FRANCE MONTROUGE – NEUILLY-SUR-MARNE leur sera remboursé. Dans le cas contraire il ne sera procédé à aucun remboursement.

Des stages hors région peuvent être envisagés. Toutefois, afin de faciliter leur gestion, il est souhaitable que se développe une réciprocité des échanges d'accueil et de suivi des stagiaires, dans le cadre de convention de partenariat et de coopération conclue entre plusieurs établissements de formation. Dans ce cas, l'établissement de formation de l'étudiant reste garant du suivi de la formation pratique du stagiaire.

LA DUREE DE VALIDITE DU PRESENT REGLEMENT D'ADMISSION EST DE 2 ANS.

* Sous réserve de modifications éventuelles dans le cadre de la loi sur la décentralisation et, chaque année, de l'évolution du coût de la vie.

LA FORMATION DES MONITEURS EDUCATEURS EN VOIE DIRECTE, EN SITUATION D'EMPLOI OU EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

La formation à l'IRTS est structurée autour d'un principe de base : l'alternance des temps de formation à l'Institut et des temps de stages.

La recherche d'activités de formation communes avec d'autres filières est également une de nos préoccupations afin de développer la connaissance mutuelle des différents métiers amenés à travailler ensemble.

LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

950 heures de formation théorique et 980 heures (28 semaines) de formation pratique reposant sur un programme structuré à partir de domaines de formation eux-mêmes articulés à des domaines de compétences requises pour exercer le métier.

La formation théorique et la formation pratique sont articulées de telle sorte qu'elles contribuent ensemble au développement des compétences et à l'acquisition d'une identité professionnelle.

Les domaines de formation au nombre de 4 sont en lien avec un référentiel de compétences lui-même subdivisé en 4 domaines.

L'obtention du diplôme d'état de Moniteur Educateur suppose la certification dans chacun des domaines de compétence constituant le référentiel.

Domaines de compétence :

- Accompagnement social et éducatif spécialisé,
- Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé,
- Travail en équipe pluri-professionnelle,
- Implication dans les dynamiques institutionnelles.

4 domaines de formation :

Domaine de formation 1 : accompagnement social et éducatif spécialisé

- Connaissance de la personne de la naissance à la fin de vie dans une approche pluridisciplinaire
- Les conditions de sa participation à la vie sociale et ses freins,
- La vie collective et la place de la personne en son sein,
- L'action éducative, ses fondements et ses supports.

Domaine de formation 2 : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

- Approche globale de la notion de projet,
- L'accompagnement du projet éducatif de l'utilisateur,
- Supports et cadres de l'action éducative,
- Place des familles dans l'action éducative
- Méthodologie
- Analyse de pratiques.

Domaine de formation 3 : travail en équipe pluri-professionnelle

- Compréhension de l'organisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- Enjeux de la communication au sein de l'institution
- Le travail en équipe,
- Les écrits professionnels,
- Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelle

Domaine de formation 4 : implication dans les dynamiques institutionnelles

- Cadre institutionnel, administratif, juridique et politique relatif à l'éducation spécialisée,
- Connaissance des dispositifs de l'action sociale, médico-sociale et éducative,
- Politiques sociales, médico-sociales, éducatives et d'insertion professionnelle,
- Notions de partenariat et de réseau,
- Droit civil, droit pénal, droit du travail
- Droit des usagers,
- Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelle.

Stages

La formation pratique délivrée au sein de sites qualifiants, participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés dans le référentiel, au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de celle-ci.

Pour les candidats en voie directe, elle donne lieu à :

- deux à trois stages d'au moins 8 semaines chacun, pour un volume total d'au moins 28 semaines. Ces stages, dont l'un d'eux s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être diversifiés quant au public concerné et/ou quant à la modalité d'intervention.

Pour les candidats en situation d'emploi, un stage d'au moins 8 semaines doit être effectué auprès d'un public différent et hors structure employeur.

Les candidats en contrat de professionnalisation sont considérés comme des candidats en situation d'emploi.

FORMATIONS DISPENSÉES À L'IRTS ILE-DE-FRANCE MONTROUGE – NEUILLY-SUR-MARNE

FORMATIONS EN VOIE DIRECTE FINANCEES PAR LE CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Site de Montrouge	Site de Neuilly sur Marne
Assistant de Service Social et parcours universitaire à options ESA : 54 , Diplôme d'état Niveau 3	Assistant de Service Social et parcours universitaire à options ESA : 40, Diplôme d'état Niveau 3
Éducateur Spécialisé et parcours universitaire à options ESA : 87, Diplôme d'état Niveau 3	Éducateur Spécialisé et parcours universitaire à options ESA : 80 Diplôme d'état Niveau 3
Éducateur de Jeunes Enfants et parcours universitaire à options ESA : 34 Diplôme d'état Niveau 3	Éducateur Jeunes Enfants et parcours universitaire à options ESA : 40 Diplôme d'état Niveau 3
Conseiller en E.S.F. 3 ^{ème} année Diplôme d'état Niveau 3 ESA : 18	Auxiliaire de Vie Sociale Diplôme d'état Niveau 5 ESA : 15
Moniteur-Éducateur, ESA : 20 Diplôme d'état Niveau 4	Moniteur-Éducateur, ESA : 20 Diplôme d'état Niveau 4

FORMATIONS EN SITUATION D'EMPLOI

POUR CES FORMATIONS VOUS DEVEZ **OBLIGATOIREMENT** AVOIR UN EMPLOYEUR DANS LE CHAMP CONCERNE,
AU MOMENT DE L'ENTREE EN FORMATION.

Site de Montrouge	Site de Neuilly sur Marne
Educateur Technique Diplôme d'état Niveau 3 Spécialisé	Éducateur Spécialisé et parcours universitaires à options en situation d'emploi Diplôme d'état Niveau 3
Moniteur –Éducateur Diplôme d'état Niveau 4 en Situation d'Emploi	Moniteur Éducateur Diplôme d'état Niveau 4 en Contrat de professionnalisation
Moniteur Éducateur Diplôme d'état Niveau 4 en Contrat de professionnalisation	Moniteur Éducateur Diplôme d'état Niveau 4 en Situation d'Emploi
Aide Médico-Psychologique Diplôme d'état Niveau 5 en Contrat de professionnalisation	Aide Médico-Psychologique Diplôme d'état Niveau 5 en Contrat de professionnalisation
Aide Médico-Psychologique Diplôme d'état Niveau 5 en Situation d'Emploi	Aide Médico-Psychologique Diplôme d'état Niveau 5 en Situation d'Emploi
Educateur Spécialisé en 1 an Diplôme d'Etat Niveau 3	Auxiliaire de Vie Social diplôme d'état Niveau 5 Moniteur d'Atelier Certificat de qualification Niveau 5 en situation d'emploi ou demandeur d'emploi